

- b) une plus grande transparence, une suppression ou une discipline accrue en matière de subventions entraînant des effets de distorsion, étant donné que ces subventions conduisent à une affectation inefficace des ressources et gonflent les dépenses publiques;
- c) une amélioration du système d'éducation et de formation, afin d'accroître les qualifications et d'améliorer les chances des travailleurs et des chômeurs, ainsi que des politiques contribuant à une plus grande flexibilité du système d'emploi;
- d) un secteur public plus efficace, par exemple grâce à des règles de gestion plus exigeantes et des possibilités de privatisation et de recours ponctuels au secteur privé;
- e) la diffusion large et rapide des progrès scientifiques et technologiques;
- f) des investissements de base, tant publics que privés, en matière d'infrastructures.

8. Nous encouragerons les travaux au niveau national et international en vue d'élaborer des instruments économiques ayant un meilleur rapport coût/efficacité pour la protection de l'environnement, comme des impôts, des taxes et des permis négociables.

Commerce international

9. Le succès de l'Uruguay Round aura les plus grandes répercussions sur l'avenir de l'économie mondiale. Il stimulera une croissance non inflationniste en accroissant la confiance, en renversant les courants protectionnistes et en augmentant les échanges commerciaux. Il est essentiel à l'intégration des pays en développement et des nations d'Europe centrale et orientale dans le système commercial multilatéral. Tous ces atouts seront perdus si nous ne réussissons pas à conclure les négociations.

10. Par conséquent, nous affirmons notre engagement en faveur d'un ensemble de résultats des négociations qui soit ambitieux, global et équilibré, avec la plus large participation possible à la fois des pays développés et des pays en développement. Le but de toutes les parties contractantes

devrait être que les négociations s'achèvent avant la fin de 1991. Chacun d'entre nous restera personnellement impliqué dans ce processus, prêt à intervenir auprès des autres si les divergences ne peuvent être réglées qu'au plus haut niveau.

11. Pour atteindre nos objectifs, il est nécessaire que les négociations de Genève progressent de manière substantielle dans tous les domaines, d'ici à la fin de l'année. Et il est primordial d'avancer rapidement dans les domaines suivants pris globalement :

- a) l'accès au marché, où il est en particulier nécessaire de réduire les crêtes tarifaires pour certains produits, tout en se dirigeant vers des droits nuls pour d'autres produits, dans le cadre d'une réduction substantielle des tarifs et d'une action parallèle contre les barrières non tarifaires;
- b) l'agriculture, où un cadre doit être décidé afin de permettre des engagements spécifiques obligatoires pour le soutien interne, l'accès au marché et la concurrence à l'exportation, de manière à pouvoir convenir de réductions progressives et substantielles du soutien et de la protection dans chaque domaine, en tenant compte de considérations autres que commerciales;
- c) les services, où un consensus sur un accord général portant sur le commerce des services devrait être renforcé par des engagements initiaux substantiels et obligatoires de réduire ou de supprimer les restrictions au commerce des services et de ne pas en imposer de nouvelles;
- d) la propriété intellectuelle, où des règles et obligations claires et exécutoires destinées à protéger tous les droits de propriété sont nécessaires pour encourager l'investissement et la diffusion de la technologie.

12. Des progrès sur ces questions faciliteront un accord final dans les domaines où l'on est déjà près d'aboutir, tels que les textiles, les produits tropicaux, les sauvegardes et le règlement des différends. Un accord sur un mécanisme amélioré de règlement des différends devrait conduire à